



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Informatique

de l'Université Paris 8 - Vincennes
Saint-Denis

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Informatique

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI140007174

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 8.

- Délocalisation(s) :

Université de Tbilissi (Géorgie)

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de licence *Informatique* de l'Université Paris 8-Vincennes Saint-Denis permet d'acquérir les connaissances et les compétences fondamentales en informatique. Elle accueille environ 210 étudiants en L1, 100 en L2 et 120 en L3. L'architecture de la formation s'appuie sur le principe d'une discipline majeure, l'informatique, et d'une discipline mineure qui peut être les mathématiques, ou une autre discipline de l'établissement. Des unités d'enseignement permettent d'acquérir des compétences transversales en langues, en expression, ou méthodologie du travail universitaire. La formation est progressive et se déroule en trois étapes. Après un premier semestre commun avec la mention *Mathématiques*, l'étudiant qui souhaite continuer en informatique peut choisir le parcours *Informatique et une autre discipline* qui reste assez général et ouvert, ou choisir le parcours *Conception, développement et validation d'applications* qui se spécialise dans le domaine du développement. En troisième année, l'étudiant peut choisir un troisième parcours intitulé *Micro-informatique et machines embarquées*. L'établissement (et au-delà les établissements géographiquement proches) offre plusieurs masters cohérents avec les parcours de cette mention (master *Informatique* en particulier). Les savoir-faire obtenus grâce à cette licence autorisent l'insertion professionnelle directe après l'obtention du diplôme. Enfin, la licence *Informatique* est proposée également en formation à distance.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Informatique* est un renouvellement avec modifications de la mention *Informatique* existante. Le parcours *Mathématiques* en disparaît pour constituer une mention à part. Le projet présenté est une licence générale qui propose progressivement trois parcours (*Informatique et une autre discipline*, *Conception, développement et validation d'applications* et *Micro-informatique et machines embarquées*). L'objectif principal est la poursuite d'études dans un des masters de l'établissement ou des établissements alentours, mais l'insertion professionnelle directe est également possible. Les contenus disciplinaires sont conformes à ces objectifs, mais le dossier aurait pu être plus détaillé sur ce point. L'architecture majeure/mineure est bien utilisée pour laisser à l'étudiant de bonnes opportunités d'ouverture pendant sa formation. Les enseignements transversaux prévoient entre autres l'apprentissage de l'anglais en L1 et L3, les techniques d'expression ou la méthodologie du travail universitaire. La mention comporte entre 1640h et 1700h d'enseignement bien répartis entre cours, travaux dirigés et travaux pratiques. La troisième année comporte un stage court (entre 150h et 280h) obligatoire. Si la licence proposée en enseignement à distance est un projet original et ambitieux, les taux d'échec sont néanmoins très élevés (73,3 % des étudiants n'ont pas validé leur diplôme en 2010-2011). Ils auraient pu faire l'objet d'une analyse plus poussée en vue d'améliorer ce dispositif.

L'aide à la réussite combine différents dispositifs destinés à réduire le taux d'abandon élevé (près de 50 %) et le faible taux de réussite (autour de 30 %). Un tutorat d'accueil est mis en place pour informer et guider les étudiants lors de leur arrivée. En dehors du tutorat d'accueil, aucune action d'information en cours de cursus n'est mentionnée. Quinze jours après la rentrée de première année, un enseignant référent est attribué à chaque étudiant pour un suivi personnalisé. Le premier semestre de la licence est commun avec la licence de *Mathématiques*. L'étudiant peut donc poursuivre de droit dans l'une des deux mentions. De plus, l'architecture majeure/mineure autorise, dans une certaine mesure, une réorientation vers la discipline mineure en cours de formation. L'orientation vers des licences professionnelles est possible, mais aucune passerelle n'est spécifiquement organisée pour aider les étudiants qui souhaitent cette orientation. La mobilité des étudiants, bien que peu nombreuse dans les faits, est stimulée et encadrée.

La poursuite d'études est l'objectif principal de la licence. Plusieurs masters sont naturellement possibles dans l'Université Paris 8 ou Paris 13. On peut cependant noter que seulement 18 % à 29 % des étudiants diplômés poursuivent à Paris 8. Ce faible taux de poursuite dans l'établissement lui-même aurait pu faire l'objet d'une analyse plus poussée. Il est important de comprendre le devenir des étudiants, leur choix de poursuite d'études, les établissements fréquentés afin d'orienter le projet pédagogique et l'articulation licence/master en conséquence. L'insertion professionnelle, bien que possible, n'est pas suivie non plus, ni en nombre d'étudiants, ni en nature des postes occupés. La présence d'intervenants professionnels est néanmoins positive.

Le pilotage de la mention est assuré par une commission pédagogique composée par l'ensemble des intervenants, les personnels administratifs et des représentants étudiants (mais qui n'est pas un conseil de perfectionnement). Les indicateurs clés de la formation ne sont pas tous présents et manquent généralement d'une analyse approfondie. Les dispositifs d'information, de valorisation ou d'évaluation sont insuffisants. D'une manière générale, le dossier fait apparaître un manque de suivi et d'animation.

- Points forts :

- Bon projet pédagogique.
- Enseignements d'ouverture importants.
- La préprofessionnalisation, bien prise en compte (stages, intervenants professionnels, projets tutorés).

- Points faibles :

- Manque de suivi de l'insertion professionnelle.
- Poursuite d'études en master faible et non suivie.
- L'évaluation des enseignements et de la formation, et l'analyse des indicateurs, qui sont absents.
- Taux d'abandon élevé et nombre d'admis en L2 faible.
- Absence d'un conseil de perfectionnement.



Recommandations pour l'établissement

La mention *Informatique* est une licence générale proposant progressivement trois parcours (*Informatique et une autre discipline*, *Conception, développement et validation d'applications* et *Micro-informatique et machines embarquées*). Son architecture reprend le modèle général de l'établissement, c'est-à-dire une discipline majeure (ici, l'informatique) associée à une mineure (qui peut être informatique, mathématiques, ou une autre discipline).

Si le projet pédagogique est satisfaisant dans sa construction, le pilotage de la mention devrait être structuré de manière plus resserrée, avec des responsabilités intermédiaires (responsables d'année, de parcours, des relations internationales, etc.) qui assurent l'animation de la formation (information, évaluation, valorisation) et le suivi des étudiants (tenue des indicateurs, enquêtes). Un conseil de perfectionnement devrait également être mis en place pour analyser le fonctionnement de la formation et conduire la réflexion sur son évolution. En particulier, les poursuites d'études dans les masters de l'établissement paraissent trop peu nombreuses et le nombre d'étudiants de la formation à distance qui parviennent à avancer jusqu'en 3^{ème} année est insuffisant compte tenu des effectifs en 1^{ère}.

Le nombre d'abandons élevé et le taux de réussite faible doivent faire l'objet d'une attention particulière. Si les mesures d'aide à la réussite sont satisfaisantes dans leur principe, il conviendrait d'assurer une organisation rigoureuse et un suivi de leur efficacité. Les mesures d'aide à l'orientation devraient également être étudiées pour offrir une alternative de formation au sein de l'établissement.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Monsieur Jean Marc GEIB
Directeur de la section de la formation et des
diplômes
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Saint Denis, le 13 septembre 2013

Monsieur le président, Cher collègue,

La direction de l'établissement ainsi que les porteurs de projets ont pris connaissance des évaluations des licences, des licences professionnelles et des masters réalisées par vos équipes.

Ces évaluations ont fait l'objet d'un examen attentif. Dans un contexte de profonde mutation et d'importants changements concernant notamment les appellations et les règles d'accréditation/habilitation des diplômes, j'ai souhaité que les collègues considèrent avec la plus grande attention vos remarques et que les évolutions attendues par l'AERES soient étudiées et intégrées aux projets.

Je vous prie de trouver ci-après les commentaires que je suis en mesure de vous apporter sur ces évaluations.

Tant pour les licences que pour les masters, une majorité des évaluations soulignent l'insuffisance de suivi des anciens étudiants, tant en termes de poursuite d'étude ou de réorientation que d'insertion professionnelle. Nous sommes conscients de cette faiblesse et de la nécessité d'accroître nos efforts, pour renouveler les modes opératoires en matière de suivi des cohortes. Sur ce point particulier, les réflexions entamées ainsi que certaines initiatives locales laissent penser que l'échelle la plus appropriée pour assurer ce suivi est celle des formations elles-mêmes (ou des parcours), afin de garantir la réactivité et de meilleurs taux de réponse aux enquêtes. Le suivi des étudiants sur le plan statistique mais aussi qualitatif tout au long du parcours, en termes d'orientation, de professionnalisation et d'insertion sera une priorité dans le projet 2014.

En ce qui concerne le pilotage des formations, l'inexistence ou le fonctionnement défectueux des conseils de perfectionnement, j'observe que la critique concerne nombre de projets. Les conseils de perfectionnement vont faire l'objet d'une révision approfondie, à l'occasion de la refonte des statuts de l'établissement sur lesquels nous nous penchons activement.

Pour nourrir la réflexion et le travail des équipes, nous avons noté les nombreuses recommandations relatives à l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants. Si certaines de nos formations ont une longue expérience en la matière, il est incontestable que cette pratique est insuffisamment intégrée. Les outils d'évaluation des conditions d'études et des enseignements doivent être introduits au cœur des formations ; certaines sont un exemple, portées par l'IDEFI CréaTIC, incluant l'évaluation dans le contrat pédagogique.

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Concernant les licences professionnelles, un travail de fond est nécessaire tant en termes de connexion entre cursus, qu'en termes de liens avec les partenaires professionnels et plus généralement de suivi des étudiants.

Un autre chantier nous incombe, évoqué dans de nombreux rapports d'évaluation, inégalement engagé selon les formations : celui de l'alternance. Le service de la Formation permanente et quelques UFR, ainsi que les IUT, ont largement entamé le travail ; il convient à présent de déployer le dispositif à d'autres formations. La nécessité de rebâtir notre offre de formation en masters et de retravailler les maquettes de licence, dans le cadre de la spécialisation progressive du cycle L va nous permettre d'aborder concrètement cette démarche. La mise en place d'une vice présidence « Formation tout au long de la vie » nous y aidera.

En matière de relations internationales, les évaluations relatives à la mobilité sortante des étudiants sont contrastées : s'il s'agit d'un point fort manifeste dans de nombreuses formations, d'autres demeurent en retard dans le développement de partenariats, et leur mise en œuvre. L'une des missions de la vice présidence « Relation Internationale » est d'accompagner ces dernières. Une réflexion en matière de politique des langues s'avère également nécessaire pour mieux accompagner nos étudiants vers l'international.

Je me satisfais enfin que l'AERES porte un regard positif sur les projets pédagogiques et sur l'investissement des équipes dans l'aide à la réussite. Il s'agit en effet d'une priorité. Dans le nouveau contexte de la nomenclature simplifiée et de la spécialisation progressive des licences, nous poursuivrons dans ce sens : projet pédagogique fort, ancré dans le territoire, adossé aux équipes de recherche, faisant place à l'accompagnement personnalisé des étudiants pour les conduire à la réussite et à la poursuite de leurs études.

Remerciant les équipes de l'AERES, pour le sérieux avec lequel elles ont accompli leur mission, j'attire votre attention sur le fait qu'en raison du changement du cadre législatif, un certain nombre de projets évalués au printemps dernier vont être revus et seront mis en œuvre dans un format modifié. J'y vois l'occasion de renforcer le travail de réflexion et de rénovation des pratiques dans le sens de vos recommandations.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma haute considération.

Danielle TARTAKOWSKY
UNIVERSITÉ PARIS
La Présidence
VINCENNES SAINT-DENIS

Réponse à l'AERES concernant l'évaluation faite de la licence Informatique

L'équipe pédagogique tient à remarquer la qualité de l'évaluation faite de notre diplôme. Les points forts ont été remarqués :

6. bon projet pédagogique,
7. enseignements d'ouverture importants,
8. préprofessionnalisation.
- 9.

Quelques critiques sont à prendre en compte en particulier le manque de suivi des étudiants (réorientations, abandons, poursuite d'études, professionnalisation...).

Nous devons, en effet systématiser des pratiques, enquêtes et suivis qui ne peuvent pas continuer à être menées par quelques collègues, année après année, sans structuration. Par exemple, le SCUIO-IP de notre université organise chaque année un stage de réorientation au cours duquel les étudiants peuvent s'exprimer sur les raisons de leur départ d'une formation. Comme le SCUIO-IP nous fournit tous les ans les bilans de ces travaux, nous les travaillons et pouvons en tirer partie. Il est regrettable que nous n'en ayons pas fait état dans le document et que nous n'ayons pas donné à ce travail l'importance qu'il méritait. Cela aurait permis en particulier de comprendre que le fort taux d'abandon est en grande partie un taux de réorientation (plus de 40 participants aux stages du SCUIO-IP en 2012). De même que, année après année, de nombreux étudiants de L1 qui souhaitaient des filières sélectives (essentiellement en STS et IUT) les obtiennent après leur inscription et *abandonnent* notre licence.

De même, le suivi des étudiants semblait devoir être dévolu en partie à l'OVE (Observatoire de la vie étudiante) mais nous aurions dû et aurons à travailler ce point. Cela nous aurait évité, au moment où l'Université nous a fourni des chiffres, de ne pas disposer de ceux de 2012 et de baser une évaluation sur des valeurs loin de la réalité constatée. En effet, pour 2012, une enquête menée en juin 2013 indique que, sur 58 diplômés, 22 étudiants ont continué dans des masters de notre université, 8 dans les masters extérieurs, un seul nous dit être entré dans la vie active. Les cinq étudiants de la licence délocalisée en Géorgie n'ont pas encore répondu à notre enquête, de même que 22 autres étudiants, dont certains sont sans doute maintenant à l'étranger puisqu'ils ne sont pas français.

Selon que l'on compte les étudiants de Géorgie ou pas, le taux de poursuite à l'Université Paris 8 est de 38 % ou 41 %, ce qui est assez éloigné des chiffres (18 à 29 %) fournis dans le document et commentés par les évaluateurs. Par ailleurs il convient de remarquer que nous avons deux parcours qui forment spécifiquement à des masters locaux et que, naturellement, la plus grande partie des étudiants qui réussissent le parcours MIME continuent dans le master ISE, par exemple. Néanmoins, nous sommes assez fiers de voir nos étudiants réussir dans des masters extérieurs qu'ils choisissent pour la spécialité qui les intéresse vraiment.

L'évaluation pointe l'absence d'un conseil de perfectionnement. Nous avons mis en place depuis des années une commission pédagogique qui a le même périmètre (puisque les professionnels chargés de cours y participent) et les mêmes fonctions et que cela nous paraissait suffisant. Nous devons donc développer ce que le conseil de perfectionnement nous apportera en plus et qui excède sans aucun doute le changement de nom et le mettre en place.

Nous tâcherons de suivre les recommandations des évaluateurs en particulier en structurant mieux notre organisation et notre pilotage de façon à ce son fonctionnement soit systématisé et plus efficace.